

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2024

Membres en exercice : 15	
Présents :	10
Votants :	12
Procuration :	2
Abstention :	0
Exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0

L'an deux mil vingt quatre, le samedi vingt-trois mars à dix heures, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2024

Présents : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Karine MARROUFIN, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE

Procuration de Guillaume MAURIN donnée à Denis PINSAC

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

15.2024

Objet : Collège de Beaulieu S/Dordogne, subvention pour le voyage scolaire en Angleterre du 28 avril au 03 mai 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention du Collège Jacqueline Soulange de Beaulieu S/Dordogne (Corrèze), en date du 25 janvier 2024 reçue en mairie le 11 mars 2024,

Vu le projet d'un voyage d'études en Angleterre du 28 avril au 03 mai 2024,

Vu le coût du voyage d'un montant de 555 € par élève,

Considérant que 09 élèves domiciliés sur Altillac participent à ce séjour,

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une participation financière de 185.00 € par enfant soit un total de 1665.00 € (185.00 € x 09 enfants) afin de permettre aux 09 enfants d'Altillac d'y participer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 1665.00 € pour aider au financement du voyage scolaire à Paris des 09 enfants de la commune et de prévoir cette somme à l'article 6574 du BP 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 27 mars 2024

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 23 mars 2024.

Le Maire,

Denis PINSAC.

